AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 janvier 2015

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités des sociétés du groupe CO&H Ltd

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public sur les activités de CO&H Ltd, ainsi que de celles de CEA FINANCE, FINANPERF, ANALYSIS FINANCE, GA FINANCE et FINANCE TRADITION et rappelle que ces entités ne sont pas autorisées à fournir des services d'investissement sur le territoire français.

La société CO&H Ltd, dont le siège social est situé 25 Mason Camplex, Stoney Ground P.O.BOX, 193 Stoney Ground, the Valley, British Anguilla, prétend proposer, via les sites en lignes de CEA FINANCE (www.ceafinance.net), FINANPERF (www.finanperf.com), ANALYSIS FINANCE (www.analysis-finance.com), GA FINANCE (www.ga-finance.net) et FINANCE TRADITION (www.finance-tradition.net) des " solutions d'investissement " aux investisseurs français.

Or la société CO&H Ltd et les entités précitées ne sont pas autorisées à fournir des services d'investissement sur le territoire français.

En outre, les services de l'AMF ont reçu de nombreuses questions à leur sujet.

En conséquence, l'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations des entités du groupe CO&H Ltd et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

Aucun discours commercial ne doit vous faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux monétaire (l'épargnant pourra aussi se référer au taux du livret A) comporte a priori un risque sensible.

Pour vous assurer que l'intermédiaire qui vous propose des produits ou services financiers est autorisé à opérer en France, vous pouvez consulter la liste des prestataires de services d'investissement habilités (https://www.regafi.fr) ou la liste des intermédiaires autorisés dans la catégorie conseiller en investissement financier (CIF) ou conseiller en investissements participatifs (CIP) (https://www.orias.fr/search). Si la personne ne figure sur aucune de ces listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations car celle-ci est en infraction avec la législation applicable et n'est pas tenue de respecter les règles élémentaires de protection des investisseurs, de bonne information ou de traitement des réclamations.

Vous avez des questions ?
Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet http://www.amf-france.org URL = [http://www.amf-france.org/] ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

A propos de l'AMF
Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :
Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)
- Site de l'ORIAS

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

18 novembre 2020

L'AMF appelle les épargnants à la plus grande vigilance face à certaines activités de Laurent Chenot

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

26 octobre 2020

L'AMF met en garde le public à l'encontre de la société Vuelex

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

02 octobre 2020

L'AMF met en garde le public à l'encontre de la société ELG Capital Partners et de son site internet www.elgcapitalpartners.fr

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02